

Journal de l'Entreprise Electrique

Editorial

La petite dernière a vu le jour le 1^{er} Janvier 2009 et s'appelle **l'Entreprise Electrique Clermont-Ferrand**. Patrick MEUNIER m'a confié la direction de celle-ci, c'est avec plaisir, optimisme et motivation que je découvre l'activité Maintenance depuis ce début d'année.

Depuis 2001 et mon arrivée à l'Entreprise Electrique, j'ai pu découvrir au fil du temps différents métiers :

- Travaux Neufs Eclairage Public et Electrification Rurale dans le département de la Lozère et du Cantal,
- Signalisation Verticale Tricolore pour le grandissime chantier du Tramway Clermontois
- les Travaux Groupés d'ERDF dernièrement.

Grâce à l'expérience des années précédentes et un premier trimestre 2009 riche en découverte de l'Entreprise, nous avons commencé au 1^{er} Avril le nouveau Marché d'Entretien EP pour lequel le SIEG nous a renouvelé sa confiance fin 2008.

Nous travaillons en véritable osmose avec l'Entreprise Electrique Puy-de-Dôme en charge des Travaux Neufs car les secteurs géographiques sont les mêmes sur ce nouveau marché.

D'autre part, la situation économique mondiale difficile que nous vivons en ce moment ne doit pas nous rendre « frileux ».

C'est pourquoi nous devons continuer à faire évoluer l'Entreprise Electrique pour que celle-ci soit toujours plus novatrice, moderne et attrayante.

L'an dernier, la nouvelle agence de Saint-Flour a été inaugurée et l'agence de Langeac s'est relookée.

Cette année, nous allons engager des travaux pour améliorer les conditions de travail sur le site de Clermont-Ferrand.

Notre centre de travaux de Tauves verra son extérieur repensé et agrandi pour mieux optimiser l'espace de travail, tant au niveau stockage des matériels que du parking des véhicules et engins.

Enfin, l'agence de Decize devrait rapidement trouver un nouveau lieu de résidence en adéquation avec son activité croissante.

Comme vous pouvez le constater, l'Entreprise Electrique continue sa réflexion au niveau de son organisation générale. Continuons à bien faire notre métier dans un cadre de travail qui s'améliore au fil des années, avec rigueur, pragmatisme et professionnalisme, et nous sortirons encore plus fort de la phase de turbulences que nous traversons.

Notre organisation change pour mieux répondre aux attentes de nos clients et de nos futurs marchés, notre activité se diversifie mais ne régresse pas, bien au contraire. Profitons en pour continuer à nous perfectionner et à nous organiser, afin d'être plus performants lorsque la croissance repartira.

Laurent TARDIVAT

Sommaire

Editorial	P1
Flash sur l'Entreprise	P2 à 5
Les uns et les Autres	P5

Véhicules et engins	P6
Sécurité	P7-8

L'Entreprise Electrique est certifiée AFAQ ISO 9001, 14001 et OHSAS 18001 pour l'ensemble de son activité et vient d'obtenir le Label Efficacité Energétique ainsi que le Label QualiPV pour la photovoltaïque



LES MARCHES OBTENUS

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES COLLECTIVITES CONCEDEANTES DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DE LA HAUTE-LOIRE

Travaux d'électrification rurale et d'éclairage public

Programme 2009 et éventuellement programmes 2010 – 2011 et 2012 1 800 K€ HT/an

SA INTERREGIONALE POLYGONE à AURILLAC

Installation d'une centrale photovoltaïque intégrée à la toiture du siège social

de la société SA HLM INTERREGIONALE POLYGONE..... 56 K€ HT

INTERESSEMENT – Un complément de rémunération en fonction de la réalisation d'objectifs liés aux performances

Nous attirons votre attention sur l'aspect qualitatif de l'accord d'intéressement qui est de la responsabilité de chacun d'entre nous. L'enveloppe distribuable peut être majorée jusqu'à 25 % si les performances sont bonnes, et minorée en cas de mauvais résultats.

⇒ En 2008, les objectifs n'ont pas été atteints. Les points obtenus sur l'aspect qualitatif sont de 3 points (sur une échelle de 12) soit un coefficient de 0.88 (Cf. tableau ci-dessous).

Point	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Coef.K	0.75	0.79	0.83	0.88	0.92	0.96	1.00	1.05	1.09	1.13	1.17	1.21	1.25

A titre d'exemple pour 2008 pour 6 points soit un coefficient de 1 la somme allouée par personne au titre de l'intéressement aurait été augmentée de 88 euros.

⇒ En 2009, MOBILISONS NOUS en réalisant voire en dépassant les objectifs et obtenons un coefficient de majoration sur l'enveloppe globale.

Reprenons les critères qualitatifs :

■ **Sécurité sur les chantiers** : le nombre et la gravité de chaque accident du travail entrent en jeu. Soyons très vigilants sur les chantiers et veillons à appliquer strictement les consignes de sécurité. L'objectif est de zéro accident. 2 accidents du travail ont déjà été déclarés à ce jour.

■ **Comportement** :

ATTENTION : **2 déclarations** d'accidents aux tiers ont été recensées pour le premier trimestre alors que l'objectif a été fixé à 11 pour l'année 2009. Un effort est à produire.

Les déclarations avec constat amiable des accidents et engins doivent être inférieures à 7 accidents pour 2009. Aujourd'hui, nous sommes déjà à **3 accidents**. Soyons vigilants.

■ **Suivi budgétaire** : C'est un chapitre important à respecter. La maîtrise des frais financiers peut s'améliorer par des demandes d'acomptes, par la surveillance des impayés via des relances, par la négociation des échéances fournisseurs.

Par ailleurs le coût de maintenance des véhicules devra diminuer de façon significative pour abonder le dispositif. Cet objectif est fixé à 10 % pour 2009.

■ Enfin, **les rapports hebdomadaires** devraient être transmis de façon plus ponctuelle au service R.H. en respectant l'envoi systématique des documents de la semaine N, la semaine N+1 (hors dernière semaine du mois où le pointage doit être transmis par anticipation). Un point si 90% des pointages arrivent dans les délais.

Corinne BROUSSE/Marc CRETAUD

EXPERIMENTATION NOUVELLE EXTREMITÉ EXTERIEURE-EN MILIEU POLLUE DE CHEZ NEXANS

ERDF nous a demandé la possibilité d'intervenir « au pied levé » afin d'expérimenter ces extrémités sur un site de la commune de Combronde particulièrement bien adapté pour tester ce nouveau produit.

La mise en œuvre réalisée par notre équipe s'est très bien passée sous la direction de M. Brunet (Normalisateur ERDF), de M. Busca (chargé du suivi des expés HTA-ERDF niveau national) et de M. Maicherak (NEXANS). Merci encore à notre équipe.

Serge NOEL

LA RENOVATION DES VESTIAIRES de CLERMONT, C'EST PARTI !!!



Dans le but d'améliorer notre cadre de travail, nous avons décidé de lancer un grand rafraîchissement de nos vestiaires.

En effet, nous étions un peu « engoncés » dans nos actuels vestiaires, aussi nous avons décidé de tomber la cloison entre la partie dédiée au personnel du garage et celle réservée au personnel de chantier (Zone rouge/Bleue et verte).

Nous espérons ainsi créer un espace plus convivial avec des vestiaires neufs au couleur de l'entreprise, équipés de bancs et de support de chaussures pour la récupération de la neige et des eaux de pluie.

En parallèle, nous engageons également une réfection des anciens bureaux SEEP (sols, plafonds, murs, etc ...).

Les travaux vont débuter le 21 Avril 2009 et vont engendrer quelques perturbations dont il faudra s'accommoder durant environ 8 semaines.

Nous commencerons par la démolition de la cloison, suivront ensuite les travaux de sols et de peinture ainsi que l'électricité que nous réaliserons nous mêmes.

Comptant sur la collaboration de tous, j'espère que cette rénovation de nos locaux va satisfaire le plus grand nombre et que nous aurons de bien plus belles photos dans le prochain numéro du journal !!!



Christophe LEGRAND

AUTOUR DE LA LUMIERE



L'assemblée générale de l'AFE Centre Auvergne Limousin Berry s'est déroulée le jeudi 26 mars. A cette occasion, une conférence autour des « remparts de Montferrand » était programmée. Sylvie Sieg, conceptrice lumière, a présenté son projet de mise en valeur.

L'Entreprise est partie prenante dans ce projet car nous réalisons actuellement la première tranche des travaux d'éclairage avec la ville de Clermont-Ferrand, dans le cadre de l'aménagement de la rue des fossés sous la Rodade et de la rue Montplaisir.

Cette conférence a permis de montrer à la fois l'évolution du projet dans le temps et l'évolution du chantier ; notamment la mise en place des candélabres supportant les projecteurs.

Cette réalisation majeure pourrait bien être présentée aux trophées Lumiville de la conception lumière et au concours de l'AFE



Bernard JUILLARD

FLASH INFO VINCI : Avantages collaborateurs VINCI

VINCI IMMOBILIER

Tous les salariés en activité dans une société du groupe VINCI qui se portent acquéreurs en nom propre d'un logement vendu par une structure détenue à 100% par VINCI Immobilier (sans partenaire extérieur) bénéficie d'une réduction de :

- 5% par rapport à la grille de vente pour l'achat d'un logement
- 10% sur le prix de la grille de vente en réseau pour l'achat de lots de résidences services.

Pour bénéficier de ce rabais, le collaborateur doit s'adresser directement à la direction régionale concernée, et préciser au vendeur en cas de visite sur un bureau de vente son statut de salarié de VINCI.

TELEPEAGE LIBER-T

Abonnez-vous dès aujourd'hui et bénéficiez d'1 an d'abonnement offert au télépeage LIBER-T et faites passer l'information pour profiter d'un bonus de 4 ans de LIBER-T renouvelable à vie.

VINCI-RENAULT RETAIL GROUP

VINCI a mis en place avec Renault un partenariat pour permettre à chaque collaborateur du groupe VINCI en France de profiter de conditions exceptionnelles sur l'achat de véhicules d'occasion de toutes marques dans son réseau de distribution RENAULT RETAIL GROUP.

Entrée gratuite dans les 3 Musées de la Ville d'Aix en Provence

Dans le cadre de la collaboration entre ESCOTA et la ville d'Aix en Provence pour la conduite de fouilles paléontologiques lors des travaux sur le tracé de l'A8 et pour la valorisation de ces découvertes, la Mairie d'Aix en Provence permet que l'entrée dans les musées de la ville (le Musée des Tapisseries-le Pavillon de Vendôme-le Muséum d'Histoire Naturelle) soit désormais gratuite à l'ensemble du personnel du Groupe VINCI sur présentation d'un justificatif d'appartenance.

Libre accès au Château de Versailles

Assurances

VINCI Assurances, courtier du groupe VINCI, a négocié avec Gras Savoye des produits d'assurance automobile et multirisques habitation proposés à l'ensemble des salariés du groupe.

Location véhicules courte durée

Les loueurs référencés Europcar, Hertz et National Citer vous offrent les mêmes conditions que VINCI. Pour cela, téléphonez au numéro ci-dessous et donnez le code de réservation afin de bénéficier des tarifs VINCI. Vous devrez présenter un moyen de paiement personnel (carte bleue ou autre) et effectuerez la location sous votre seule responsabilité.

	Véhicules touristes	Véhicules utilitaires	Code
Europcar	0825 356 356	0825 359 359	452 136 26
Hertz	0825 861 861	0810 347 347	584 506
National/Citer	0825 16 20 10	0825 05 25 25	8573461

Achat d'ordinateur Apple et HP

Grâce au programme d'achat pour les employés, APPLE vous permet d'obtenir jusqu'à 10% de remise sur certains produits de la gamme Apple. Les achats se font depuis la boutique Apple EPP VINCI en ligne accessible directement depuis l'intranet VINCI en fonction de votre pays de résidence. Grâce au programme d'achat pour les employés, HP vous permet d'obtenir jusqu'à 20% de remise sur certains produits de la gamme HP. *Pour en savoir plus, Intranet VINCI (<http://www.vinci.net/appli/toolbox.nsf/intranet/index.htm>) Espace collaborateurs-Avantage Collaborateurs*

1% LOGEMENT

Rendez-vous sur le site www.clermont-fd.cci.fr/cci/services/logement/logement.php#prets - Avec PRO BTP, profitez d'un prêt immobilier à taux particulièrement avantageux. Pour plus de renseignements, www.probtp.com

Prêts logement aux salariés : nouvelle résidence principale

Vous souhaitez construire, acheter, rénover votre résidence principale ?

- Si vous avez déjà été propriétaire et que vous achetez une nouvelle résidence principale, ou si vous souhaitez réaliser des travaux dans votre résidence principale, vous pouvez emprunter de 5 000 € à 15 000 €.

Durée du prêt (par année entière) : elle correspond à la durée de votre prêt principal, dans la limite de 15 ans. Elle est limitée à 10 ans, s'il n'y a pas d'autre prêt dans votre plan de financement que celui de PRO BTP, ou si aucun autre prêt lié à votre projet ne dépasse une durée de 10 ans.

Conditions d'attribution : Pour obtenir ce prêt, vous devez : Etre salarié de moins de 65 ans, en activité dans une entreprise affiliée à PRO BTP / Adhérer à un contrat santé ou prévoyance, proposé par BTP-PRÉVOYANCE, si vous êtes ouvrier, Etam ou cadre (*Si vous êtes cadre et que vous n'êtes pas adhérent à BTP-PRÉVOYANCE, vous devez adhérer à la CNRBTPIG*) / Avoir au moins 6 mois d'ancienneté dans le BTP / Ne pas avoir d'autre prêt immobilier en cours auprès de PRO BTP. Enfin, le prêt principal doit être un prêt à taux fixe.

Un prêt à taux réduit, toutes assurances comprises : Le taux est réduit grâce à la participation financière des fonds sociaux des caisses du BTP. C'est un avantage qui vous est réservé, en tant que professionnel du BTP ! Vous profitez d'un taux fixe très avantageux parmi les plus bas du marché : il est à 5 % TEG actuellement.

Ce taux, ainsi que les conditions d'attribution du prêt, sont susceptibles d'être modifiés trimestriellement en fonction de l'évolution des marchés. Ils sont garantis jusqu'au 31 mars 2009.

Un taux fixe "tout compris" : Le taux annoncé est fixe et correspond au taux effectif global (TEG), c'est-à-dire qu'il comprend les frais de gestion, la garantie décès, mais aussi l'assurance chômage et l'assurance perte totale et irréversible d'autonomie, un + par rapport à la plupart des prêts.

Des remboursements constants : Vos remboursements débutent dans le deuxième mois qui suit le versement du prêt. Ils s'effectuent par mensualité constante. Vous avez la possibilité d'anticiper le remboursement total du capital sans pénalité.

Prêts logement aux salariés : première résidence principale

Vous souhaitez construire, acheter, rénover votre première résidence principale ?

- Si vous construisez ou achetez votre première résidence principale, ou si vous avez acheté votre première résidence principale depuis moins d'un an et que

vous souhaitez y réaliser des travaux, vous pouvez emprunter de 5 000 € à 15 000 €.

Durée du prêt (par année entière) : elle correspond à la durée de votre prêt principal, dans la limite de 20 ans. Elle est limitée à 10 ans, s'il n'y a pas d'autre prêt dans votre plan de financement que celui de PRO BTP, ou si aucun autre prêt lié à votre projet ne dépasse une durée de 10 ans.

Conditions d'attribution : Pour obtenir ce prêt, vous devez : Etre salarié de moins de 65 ans, en activité dans une entreprise affiliée à PRO BTP / Adhérer à un contrat santé ou prévoyance, proposé par BTP-PRÉVOYANCE, si vous êtes ouvrier, Etam ou cadre (*Si vous êtes cadre et que vous n'êtes pas adhérent à BTP-PRÉVOYANCE, vous devez adhérer à la CNRBTPIG*) / Avoir au moins 6 mois d'ancienneté dans le BTP / Ne pas avoir d'autre prêt immobilier en cours auprès de PRO BTP / Ne pas posséder d'autres biens immobiliers. Enfin, le prêt principal doit être un prêt à taux fixe.

Un prêt à taux privilégié, toutes assurances comprises : Vous bénéficiez de taux réduits grâce à la participation financière des fonds sociaux des caisses du BTP. C'est un avantage qui vous est réservé, en tant que professionnel du BTP ! Nous vous garantissons un taux très doux à 2,50 % TEG (taux effectif global), dans les situations décrites ci-dessous. Vous avez moins de 35 ans, ou les revenus annuels de votre foyer sont inférieurs à 34 300 € par an pour une personne seule, 41 200 € par an pour un couple, avec une majoration de 3 400 € par enfant à charge au 1er janvier 2009., ou une banque vous a accordé un prêt à 0 %. Dans les autres cas, vous bénéficiez d'un taux parmi les plus bas du marché : 5 % TEG actuellement.

Ces taux, ainsi que les conditions d'attribution du prêt, sont susceptibles d'être modifiés trimestriellement en fonction de l'évolution des marchés. Ils sont garantis jusqu'au 31 mars 2009.

Un taux fixe "tout compris" : Le taux annoncé est fixe et correspond au taux effectif global (TEG). Il comprend les frais de gestion, la garantie décès, mais aussi l'assurance chômage et l'assurance perte totale et irréversible d'autonomie, un "plus" par rapport à la plupart des prêts.

Des remboursements constants : Vos remboursements débutent dans le deuxième mois qui suit le versement du prêt. Ils s'effectuent par mensualité constante. Vous avez la possibilité d'anticiper le remboursement total du capital sans pénalité. Votre prêt est intégrable dans l'apport personnel.

Sandrine LACQUIT

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

L'entreprise vient de terminer la mise en lumière de l'église de Bourg-Lastic (tout près de l'autoroute A89 Clermont - Bordeaux).

Cette réalisation allie l'éclairage dit «traditionnel» avec des projecteurs encastrés à lampe décharge iodure métallique et l'emploi de projecteurs à « Leds ».

Le clocher est éclairé à partir de 5 projecteurs répartis autour de l'église, équipés de 7 à 14 diodes à forte puissance avec une optique focalisante.

L'éclairage de couleur du portail provient de 2 encastrés équipés de 3 Leds de 2 W : 2 bleues et 1 verte.

1 projecteur de 1 Led, installé sur le bord du toit au dessus du portail, met en valeur un bas-relief.

Avec les 23 projecteurs de 35 W encastrés autour de l'église, la puissance totale de l'installation n'est que de 1KW pour cette mise en valeur.

Cet éclairage est complété par l'illumination des arches de la Mairie et du monument aux morts.

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre du marché d'éclairage public du S.I.E.G.

PETIT RAPPEL HISTORIQUE :



L'ancienne église priorale Saint Fergheon a été bâtie vers 1100 avec une nef unique, un transept et une abside. De structure romaine elle a été influencée par l'art Limousin. L'édifice reçut des chapelles latérales au XVème siècle.



QUELQUES DETAILS ARCHITECTURAUX à voir de jour comme de nuit :



- Un chapiteau extérieur orné d'entrelacs et de personnages.



- Le mur latéral sud comportant des bas-reliefs à entrelacs et un bas-relief animalier.



Le portail sud aux multiples voussures légèrement brisées bien décoré : une belle ornementation des archivoltes, colonnes et chapiteaux est peu habituelle dans l'art Auvergnat.



(Les photos de nuit ont été réalisées par Hervé BERTHOULE)

Bernard JULLARD

Les uns et les autres

CARNET ROSE

Félicitations à Sylvain OUVRY et Laure GERVAIS qui ont le plaisir de nous annoncer la naissance d'ALICE née le 19 avril 2009.

Corinne BROUSSE

VEHICULE A LA VENTE

Annonce n° 24 : BERLINGO 4X4 DANGEL de juillet 2004 – 105 000 km – Valeur argus : 6 500.00 €

Rappel : les personnes intéressées font une offre cachetée à la Direction, le plus disant sera retenu.

INCIDENT SUR VEHICULES ET ENGIN - DEPENSES ANORMALES

L'Entreprise Electrique Clermont-Ferrand :

- A reculé sans s'apercevoir qu'une voiturette s'était garée derrière lui – Dégâts au tiers → **Coût : 2 660.00 € HT**
- Rétroviseur + feu arrière cassés sur nacelle → **Coût : 530.73 € HT**
- Oubli que le compresseur est attelé derrière le camion et en reculant : timon tordu → **Coût : 145.23 € HT**
- Le conducteur a perdu le contrôle de sa fourgonnette et a terminé dans le fossé → **Coût : 1 243.00 € HT**

L'Entreprise Electrique Nord :

- Inversion de polarités lors de la mise en route d'un camion en panne = alternateur et batteries HS → **Coût : 1 527.44 € HT**
- Le conducteur a perdu le contrôle de son camion et a terminé dans le fossé → **Coût : 4 089.00 € HT**

L'Entreprise Electrique Puy de Dôme :

- Palette d'appareillage mal arrimée perdue sur l'autoroute : dégâts au véhicule qui suivait → **Coût : 1 400.00 € HT**
- Frein de parc non mis, le camion est parti et est entré en collision avec un autre de chez nous garé dans la cour → **Coût : 1 458.36 € HT**

L'Entreprise Electrique Sud :

- Essieu + 2 roues complètes HS suite à un choc avant l'entrée d'un pont → **Coût : 1 322.05 € HT**
- Ceintures de sécurité + sièges brûlés dans un fourgon → **Coût : 372.02 € HT**
- Sur route très étroite, choc de plein fouet d'une de nos nacelles avec un camion survenant en face : épave : valeur de la machine avant sinistre → **Coût : 15 000.00 € HT**

Denis POUILLARD

Chacun pourra noter l'importance et le coût exorbitant des dégâts aux véhicules et engins au cours de ce premier quadrimestre qui viendront inévitablement grever nos résultats économiques de ce premier semestre.

Cette recrudescence d'accidents et d'incidents est totalement inacceptable car elle se produit après la sensibilisation VIGIROUTE décidée par notre groupe.

Je demande donc à chacun d'entre vous de bien vouloir respecter les éléments de la charte VIGIROUTE et d'avoir un comportement exemplaire en matière de sécurité routière mais aussi vis-à-vis de notre outil de travail que sont nos véhicules et engins.

Patrick MEUNIER

JANVIER A MARS 2009

J'ai depuis quelques années contribué à l'établissement de notre "feuille de chou" avec une trentaine d'articles réalisés, tous sous la casquette de Responsable d'Affaires.

Je vais donc prendre maintenant la plume pour écrire dans la rubrique sécurité, et comme mon collègue Claude Pouzadoux l'a stipulé dans notre journal de Février, prendre également sa fonction, celui-ci faisant valoir ses droits à une retraite bien méritée. Je profite de l'occasion pour lui souhaiter une très bonne continuation dans la vie privée, et je sais que ses nombreuses occupations lui permettront de rester actif. Je le remercie également de m'avoir initié au métier de Préventeur, le plus gros restant à faire !!!

J'aurai par ailleurs l'occasion de m'étendre ultérieurement sur toutes les facettes de ce métier.

Les actions sécurité menées dans l'Entreprise ont porté leurs fruits, nos résultats s'étant considérablement améliorés depuis notre investissement dans ce domaine. Malheureusement, ces résultats sont entâchés par des accidents de la circulation qui sont bien

évidemment comptabilisés comme des accidents du travail, et on peut regretter que les formations Vigiroute n'aient pas l'effet escompté sur l'ensemble de nos chauffeurs.

J'ai une pensée particulière pour notre collègue Joël Anglade, qui est aujourd'hui victime de ce genre d'accident, et pour qui les conséquences sont lourdes.

L'ensemble de ses responsables et collègues se joint à moi pour lui souhaiter un prompt rétablissement, une bonne rééducation ainsi qu'un retour au plus tôt parmi nous, sans séquelles pouvant l'handicaper.

Encore une fois, travaillons ensemble sur les comportements, dans tous les domaines et avec l'énergie nécessaire pour tendre au ZÉRO ACCIDENT d'une façon durable.

J'aurai bientôt le plaisir de visiter les équipes, nous parlerons des bonnes pratiques et attitudes, de la minute sécurité ainsi que du quart d'heure sécurité organisé par le groupe pour la deuxième fois.

A très bientôt donc, sur votre terrain.

Jacques ALARY

L'ICEBERG DE LA SECURITE

Nous faisons plutôt bien, nous devons faire beaucoup mieux

La notion de sécurité est de plus en plus présente dans nos Entreprises, et les efforts portent leurs fruits.

Malheureusement, un accident génère des drames humains douloureux, et réduit presque à néant les résultats obtenus.

Nous travaillons surtout sur la face visible de l'iceberg, et les réunions, préventions, tests, équipements, et toutes les méthodes utilisées ne prouvent leur efficacité que sur cette partie, celle que l'on voit et que l'on pèse.

Par contre, la partie immergée représente l'ensemble des problèmes et risques d'accidents potentiels, que l'on ne connaît ni imagine, et ces risques sont omniprésents. En effet, et cela est très dommageable, on traite souvent à posteriori et non à priori. C'est humain, mais trop souvent l'accident entraîne la correction puis la prévention.... trop tard !

On sait tous maintenant que les incidents, presque accident ou accident viennent en grande partie des comportements. C'est à nous tous de chercher et trouver les méthodologies nécessaires pour changer ces comportements ainsi que les mauvaises habitudes.

Notre objectif est ZÉRO ACCIDENT, il passe bien évidemment par ZÉRO DEFAUT pour les Managers.

La sécurité est l'affaire de tous, à tous les niveaux, ce qui implique une bonne connaissance des principes ainsi qu'une bonne application. Les règles du jeu sont connues, et les mauvais joueurs s'exposent à des sanctions, qui sont justifiées si elles sont équitables, et qui sont indispensables pour le bien de tous et la pérennité de nos Entreprises.

Nos axes de réflexions et travaux portent en ce moment sur les problèmes de bruit et sur les différents types de gants existants sur le marché (anti-coupe, anti-vibration...) et je compte sur l'ensemble des collaborateurs pour remonter les informations, sans lesquelles les choix et achats ne sont pas vraiment optimisés, et surtout pour faire profiter de nos tests nos collègues d'autres entreprises.

Jacques ALARY



INFORMATION SECURITE

ATM (Accident du Travail Mortel) du 26 août 2008 dans une entreprise de VINCI Energies

- 1 Monteur 49 ans, 32 ans d'ancienneté

Nacelle PEMP catégorie 1B sur porteur VL Nissan type Cabstar 35-10

TRAVAUX	Réalisation de remontées Aéro Souterraines pour effacement de ligne HTA
PERSONNEL	Deux personnes : Un Chef d'équipe et un monteur
MOYENS	Un fourgon et un véhicule nacelle VL (PEMP)
SITUATION	Chemin carrossable pentu à 7%
FAITS	La journée s'est déroulée normalement jusqu'à la fin d'après midi, récupération de l'outillage et nettoyage du chantier, le Chef d'équipe remonte vers le fourgon alors que le monteur reconditionne la nacelle en position route pour quitter le chantier. (Remontée des stabilisateurs)
ACCIDENT	Le chef d'équipe ne voit pas le monteur mais entend crier et voit le véhicule faisant mouvement en marche arrière sans personne au volant. Il redescend vers la nacelle, se hisse à bord et stoppe le véhicule avec le frein à pied. Il enclenche le ou les 2 derniers crans du frein à main et immobilise le véhicule. Il découvre alors son collègue allongé légèrement en amont des roues arrières, qui respire mais ne parle pas. Il prévient les secours qui constatent le décès peu après leur arrivée sur site, le monteur étant victime de fractures ouvertes aux jambes et de fractures des vertèbres cervicales.
CAUSE	Après l'analyse des constats, les éléments de l'expertise sembleraient confirmer une défaillance du frein à main . La finalisation du rapport n'est pas encore établie à ce jour.

MESURES PREVENTIVES

- 1 / S'ASSURER LORS DE LA PRISE EN COMPTE DE LA PEMP DE LA PRESENCE DE :**
La notice d'instruction constructeur
Les cales de roues adéquates (Hauteur des cales environ 1/3 des pneumatiques)
- 2 / AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX ET AU MOINS UNE FOIS PAR JOUR :**
Vérifier le bon état de conservation et de fonctionnement des organes de commandes et sécurité
- 3 / LORS DU POSITIONNEMENT :**
Appliquer les instructions générales de mises en œuvre selon consignes établies par l'Entreprise
Appliquer les instructions spécifiques d'utilisation selon notice constructeur
SERRER LE FREIN A MAIN
CALER AU MOINS UNE ROUE SUR TERRAIN HORIZONTAL
CALER 2 ROUES SUR TERRAIN EN PENTE
- 4 / LORS DU RECONDITIONNEMENT EN POSITION ROUTE :**
REPLIER LES STABILISATEURS A L'ARRIERE PUIS A L'AVANT (Sauf prescriptions constructeur)
ENLEVER LES CALES DE ROUES

TOUT RISQUE DE CETTE NATURE EST EVITE QUAND UNE PERSONNE INSTALLEE DANS LA CABINE ASSURE L'IMMOBILITE DE LA PEMP " AU FREIN " PENDANT LES MANŒUVRES DE DEPLOIEMENT ET REPLI DES STABILISATEURS

Jacques ALARY

SECURITE, le dernier article

Je termine ma carrière au sein de l'Entreprise Electrique et du groupe VINCI Energies au 31 mai 2009. 12 années au Service de la Sécurité et de la prévention, 12 années durant lesquelles nous avons appris à nous connaître, où je vous ai donné mes messages de sécurité, 12 années que je n'ai pas vu passer. Avant de partir je vous donne mon dernier message « Soyez prudents, pensez à vous, pensez Sécurité » Je tiens à vous remercier de m'avoir supporté durant tout ce temps, mais surtout des échanges fructueux que nous avons eu. Je vous reverrai dans les années à venir au sein de mes nouvelles fonctions d'Ingénieur Conseil au SERCE.

Claude POUZADOUX